
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-123-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le six novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

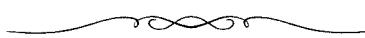
Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Sandrine CLADY, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Danielle PITAVY à Claude CURIE, Marie-Christine ROBERT à Frédéric BONNEFOI, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Procuration Suppléé(e)s Serge MONNET par Hubert JUSTE

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marie DONEY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Pascal PERCIER, Gérard PESEUX, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Dans le cadre de la politique d'animation jeunesse de la CCLL et dans la continuité des actions engagées et confiées à l'association des Francas du Doubs, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 2 ans et 2 mois, du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2027.

Ces actions jeunesse sont subventionnées par le Conseil départemental dans le cadre du CSCJ, Contrat de Territoire Sport Culture Jeunesse 2024-2026.

Dans le cadre de ses missions, l'animateur intervient à Quingey et à Tarcenay, pendant le temps extrascolaire et les vacances.

Cette convention s'est terminée le 31/12/2024 et n'a pu être renouvelée avant faute d'animateur.

N° 123/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 octobre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 novembre 2025

Objet de la délibération :

Actions Jeunes :
Renouvellement de la
convention Action Ados avec
les Francas 2025-2027

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	17
- Votants	65
- Ne participe pas au vote	1

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Un nouvel animateur arrivera le 3 novembre, c'est pourquoi il convient de renouveler cette convention. La participation de la CCLL à cette action, pour cette fin d'année 2025, est de 9762 € (43 602 € prévus au BP 2025).

Invité à se prononcer, et compte tenu de la non-participation au vote de Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE, le Conseil Communautaire décide à la majorité des voix avec 65 voix Pour :

- De valider le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec les Francas pour la gestion de l'action jeunes de Quingey et Tarcenay jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

Fait et délibéré en séance, le 06.11.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-123-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025